

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **11 août 2015 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Était absent le conseiller: M. Paul Cozens (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

119-08-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

120-08-15

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2015

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2015 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

121-08-15

Re : Activité de collecte de fonds – Soirée Casino de la Fondation des centres d'hébergement Soulanges

Considérant la réception d'une demande de contribution financière provenant de la *Fondation des Centres d'Hébergements Soulanges* afin de commanditer une table de jeu pour un montant de 200 \$ pour une collecte de fonds qui aura lieu le samedi 26 septembre 2015.

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de 200 \$, libellé à l'ordre de la *Fondation des centres d'hébergement Soulanges*. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-190-00-971.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

122-08-15

Comptes à payer

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **81 040.91 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

| | |
|---|---------------------|
| Chèques nos C1500171 à C1500189 | 60 118.49 \$ |
| Paiement AccèsD (L) L1500082 à L1500090 | 10 974.87 \$ |
| Chèques de salaires nos D1500124 à D1500142 | 9 947.55 \$ |

GRAND TOTAL **81 040.91 \$**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

123-08-15

Autorisation de virements de crédit

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédit nécessaires aux postes budgétaires suivants :

Un montant de **1 000 \$** soit transféré du poste budgétaire «FORMATION DU PERSONNEL» au poste budgétaire «QUOTE-PART MRC-ÉVALUATION AUTRES»

Un montant de **500 \$** soit transféré du poste budgétaire «GESTION DU PERSONNEL-CONSULTANT» au poste budgétaire «ENTRETIEN CENTRE COMMUNAUTAIRE (SERVICE)»

Un montant de **113.07 \$** soit transféré du poste budgétaire «PRESBYTÈRE - ÉLECTRICITÉ» au poste budgétaire «ÉGLISE - ENTRETIEN ET RÉPARATIONS»

Un montant de **313.16 \$** soit transféré du poste budgétaire «PRESBYTÈRE - ÉLECTRICITÉ» au poste budgétaire «ÉGLISE - CHAUFFAGE»

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

124-08-15

Remboursement de taxes

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à des montants de taxes payées en trop, des remboursements soient effectués selon la liste suivante :

| | |
|-------------------------|-----------|
| 3833 61 7060 0 000 0000 | 81.60 \$ |
| 3932 06 1865 0 000 0000 | 361.11 \$ |
| 3933 00 1502 0 000 0000 | 151.05 \$ |
| 3933 01 3863 0 000 0000 | 293.58 \$ |

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

125-08-15

Versement diverses Quotes-parts

Adoption d'une résolution concernant le troisième versement pour la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **20 265.96 \$** et qui doit être reçu au plus tard le 7 septembre 2015. Le chèque doit être libellé à l'ordre de la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé à la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **20 265.96 \$** constituant le troisième (3^e) versement pour les divers services de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2015, et ce, à même les montants déjà prévus aux divers postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

126-08-15

Renouvellement du contrat de gestion en autoassurance médicale et dentaire à SSQ Groupe Financier et au courtier BFL Canada

CONSIDÉRANT la rencontre du 26 février 2015 avec les représentants des municipalités et des régies membres du regroupement en autoassurance;

CONSIDÉRANT l'octroi de la convention de gestion en autoassurance entre la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la firme *BFL Canada* afin que celle-ci agisse à titre de courtier;

CONSIDÉRANT que la firme *BFL Canada services-conseils inc.* a été mandaté par le regroupement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à titre de consultant, et ce, afin de concrétiser tout ce qui touche le processus d'appel d'offres public relativement au programme d'assurances collectives de l'ensemble des employés des municipalités participantes;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tenue le jeudi 28 mai 2015 à 11h, à l'analyse des soumissions et aux recommandations de *BFL SCI* :

- Considérant que, selon les exigences du cahier des charges, la soumission de SSQ Groupe financier est le plus bas soumissionnaire conforme nous offrant une **réduction globale des coûts de l'ordre de 2,5%**;
- Considérant que nous avons une baisse des frais d'administration exigés par l'assureur qui sont garantis pour cinq (5) ans;
- Considérant le fait que **la tarification de première année est de quinze (15) mois pour les garanties budgets (courte durée, santé et soins dentaires) et de vingt-sept (27) mois pour les garanties démographiques (vie et long terme) débutant le 1^{er} octobre 2015;**

PAR CONSÉQUENT, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé à :

- l'adjudication du contrat pour la fourniture d'assurance collective du regroupement de la MRQ de Vaudreuil-Soulanges, à compter du 1^{er} octobre 2015, à SSQ Groupe financier;
- Que ce contrat soit d'une durée maximale de soixante (60) mois, **pour un premier renouvellement applicable au 1er janvier 2017 pour les garanties autoassurées, incluant l'invalidité de courte durée sur une base assurée.**

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu :

- de procéder au renouvellement de l'assurance collective selon les recommandations de la firme *BFL Canada* et d'octroyer le contrat à la firme SSQ pour la gestion de l'autoassurance médicale et dentaire;
- de mandater la directrice générale, Mme Louise Sisle Héroux pour signer les documents afférents aux contrats.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

127-08-15

Délégation de compétences

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu que le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à la directrice générale pour un montant ne dépassant pas cinq mille (5000\$) dollars dans la limite des enveloppes budgétaires sous sa responsabilité. Cette délégation ne comprend pas le cas spécifique de contrat pour des services professionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

128-08-15

Octroi du contrat pour le déneigement – Saison 2015-2016

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission suites aux appels d'offres sur invitation.

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue était d'un montant de 75 055.68 \$ toutes taxes incluses et vu l'absence du deuxième soumissionnaire ;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'octroyer le contrat pour le déneigement à l'entreprise Les puits artésiens Gaston Lefebvre Inc. pour la saison 2015-2016 au montant de **75 055.68\$** toutes taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

129-08-15

Autorisation de paiement de l'installation des enseignes de circulation

CONSIDÉRANT la réception de 7 panneaux de signalisation pour le nouveau parc et le stationnement.

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'autoriser la directrice générale à libeller un chèque à l'ordre de l'entreprise «*Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.*» au montant de **684.10 \$** incluant les taxes pour effectuer le paiement de l'installation des panneaux de signalisation. Que cette dépense soit effectuée au poste budgétaire 59-152-10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130-08-15

Autorisation de travaux additionnels – Aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église

Suite à la réception de différents ordres de changement dans le cadre du chantier et aux diverses recommandations approuvées par la firme *Les architectes Massicotte et Dignard* et la firme d'ingénieurs électromécanique *Rochon Experts-conseils inc.*, il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **27 279.23 \$** toutes taxes en sus en paiement des montants additionnels pour les travaux exécutés à ce jour pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église. Que la dépense découlant de la présente soit affectée au fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

131-08-15

Tests hydrostatiques sur la ligne 9B en entier

CONSIDÉRANT que le 6 mars 2014, l'Office national de l'énergie (ONÉ) a émis l'ordonnance XO-E101-003-2014 afin d'approuver le projet d'Enbridge d'inverser le flux et d'accroître la capacité de la ligne 9B, sous réserve du respect de 30 conditions, sans imposer pour le moment des essais hydrostatiques sur les tronçons de la canalisation 9, 10 et 11 pour déterminer s'il doit l'obliger à effectuer de tels essais;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil a interpellé par résolutions la compagnie Enbridge et le gouvernement du Québec à plusieurs reprises depuis deux ans concernant ledit projet;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 11 mars 2015, le conseil de la MRC d'Argenteuil adoptait unanimement la résolution numéro 15-03-101 demandant à l'ONÉ :

- d'imposer la réussite d'un essai hydrostatique avant la mise en service du projet d'Enbridge et ce, en lien avec la condition 11 de son ordonnance émise le 6 mars 2014;
- de ne pas autoriser la mise en service du projet d'Enbridge tant et aussi longtemps que les 30 conditions imposées (par l'ONÉ) n'auront pas été remplies par la compagnie;

CONSIDÉRANT que le 18 juin 2015, l'Office national de l'Énergie rendait publique l'ordonnance MO-045-2015, obligeant la compagnie Enbridge à effectuer des essais hydrostatiques sur trois tronçons de la ligne 9B avant la mise en service de l'inversion et de l'accroissement de son flux;

CONSIDÉRANT que cette ordonnance ne vise pas le tronçon situé de part et d'autre de la rivière des Outaouais et de la rivière du Nord, soit autour des vannes 51 et 53 (de la BK 553.39 à la BK 3558.55);

CONSIDÉRANT que la rivière des Outaouais est un tributaire important du bassin d'eau potable de la ville de Montréal et plusieurs autres municipalités de la couronne nord montréalaise;

CONSIDÉRANT que par ailleurs, ce pipeline traverse la rivière des Outaouais à une distance de trois kilomètres en amont du secteur de la baie de Carillon et de la Réserve écologique de la presqu'île Robillard, lesquelles renferment des milieux de biodiversité exceptionnels et protégés par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une grande partie de l'Île Carillon constitue un refuge d'oiseaux migrateurs reconnu en vertu du règlement sur les refuges d'oiseaux migrateurs du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT que le pipeline passe également sous la rivière du Nord, traverse des plaines inondables, des zones de recharge de l'aquifère, des milieux humides ayant une valeur écologique importante, des zones vulnérables à la contamination de l'aquifère, des terres agricoles et longe le noyau urbain de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la compagnie Enbridge a reconnu la présence de faiblesses et anomalies à plusieurs endroits le long de la canalisation, dont 28, sur le territoire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil seulement;

CONSIDÉRANT que les principes de prévention et de précaution définis dans la Loi sur le développement durable du Québec peuvent être invoqués pour justifier que ces essais soient réalisés minimalement sur le tronçon qui traverse les rivières du Nord et des Outaouais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René-Philippe Hébert , appuyé par Mme Lise Charest et résolu ce qui suit :

1. QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur accueille favorablement l'ordonnance MO-045-2015 de l'Office national de l'Énergie obligeant la compagnie Enbridge à effectuer des essais hydrostatiques sur trois tronçons de la canalisation 9B avant la mise en service de l'inversion et de l'accroissement de son flux;
2. QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur déplore cependant le fait que les tronçons sous la rivière des Outaouais et la rivière du Nord, autour des vannes 51 et 53 (de la BK 3553.39 à la BK 3558.55), ne fassent pas l'objet de ces essais hydrostatiques;
3. QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur exige que l'Office national de l'Énergie impose la réalisation d'essais hydrostatiques sur les tronçons situés sous la rivière des Outaouais et la rivière du Nord, autour des vannes 51 et 53.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Suivi – réponses aux questions de la séance ordinaire du 14 juillet 2015
2. Suivi concernant les travaux d'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église
3. Monsieur Jean Lalonde félicite, au nom du Conseil, les membres de la Fondation des amis du Patrimoine de Très-Saint-Rédempteur ainsi que tous les bénévoles pour l'excellente organisation de la journée du 9 août 2015 (*La fête au Village*) qui s'est avérée un véritable succès

Période de questions

132-08-15

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu de lever la séance à 20 h 55

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 55.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisa Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière